

**PLAN DE DEVELOPPEMENT LEADER
GAL PAYS MIDI-QUERCY**

***FICHES DISPOSITIFS « simplifiées »
du PAYS MIDI-QUERCY***

PRIORITE CIBLEE :

***« L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité
durable en Pays Midi-Quercy »***



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (F&EADER):
l'Europe investit dans les zones rurales



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



STRATEGIE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS DU GAL

Le programme LEADER IV constitue un vecteur d'anticipation et d'aide à la décision formidables pour les acteurs (publics et privés) d'un territoire, qui doivent s'en saisir afin de préparer un avenir « durable » pour les générations futures.

Le choix de la priorité ciblée implique une mise en œuvre répondant directement aux objectifs du développement durable, à la croisée de l'économique, du social et de l'environnement. Trois axes :

- Une gestion raisonnée de l'espace, garant d'une attractivité préservée
- Une économie durable « au service » de l'évolution du territoire
- Une qualité de vie facilitée et riche en lien social permettant un accueil durable

Le plan de développement se décompose en 13 fiches dispositifs qui s'inscrivent dans les axes du FEADER. Ainsi, chaque fiche du plan de développement Midi-Quercy renvoie à une fiche dispositif soit du PDRH soit du DRDR* qui porte les mêmes numéros de référence et intitulés :

- 111B Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices (PDRH)
- 123A Investissements matériels et immatériels dans les entreprises agroalimentaires (PDRH)
- 216 Investissements non productif (PDRH)
- 311 Accompagnement des exploitations agricoles vers la mise en œuvre d'activités non agricoles cohérentes avec les objectifs du développement durable (PDRH)
- 312 Aide à la création et au développement de micro entreprises (PDRH)
- 313 Soutien à la valorisation et à la qualification de l'économie touristique en espace rural (PDRH)
- 321 Services de base pour l'économie et la population rurale (PDRH)
- 323B Investissements liés à l'entretien ou la restauration des sites Natura 2000 hors milieux forestiers et hors production agricole (DRDR)
- 323D Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel (PDRH)
- 323E Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel (PDRH)
- 331 Formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 du FEADER (PDRH)
- 421 Coopération interterritoriale et transnationale (PDRH)
- 431 Animation – gestion – évaluation du programme Leader Midi-Quercy (PDRH)

* **PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013**, qui couvre la France métropolitaine et qui est cofinancées par le FEADER. Elle « a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire hexagonal pour autant qu'elle soutienne les activités agricoles, sylvicoles, agroalimentaire ou en lien avec l'espace rural tel que défini dans le plan stratégique national ». Le PDRH se compose d'un diagnostic, d'axes, de mesures, précise les autorités compétentes et les organismes responsables, la complémentarité avec d'autres fonds européens...

* **DRDR : Document Régional de Développement Rural**, qui fait partie du PDRH. Il précise la stratégie régionale pour la mise en œuvre du FEADER (priorités d'action, déclinaison des objectifs..), la description de chaque dispositif, l'articulation du FEADER avec les autres fonds, des informations sur le suivi et la programmation, sur le réseau rural régional....

Le PDRH et DRDR sont accessibles par Internet, sur le site :

<http://www.europe-en-midipyrenees.eu> (colonne de droite : « s'orienter par fonds »)

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Priorité ciblée : L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en Pays Midi-Quercy									
	Axes du Plan de développement MQ	Axe 1 : Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales		Axe 2 : Une économie de proximité solidaire et équitable		Axe 3 : Une politique d'accueil durable		Axe 4 : Coopération et assistance technique pour la mise en œuvre du programme	
Mesure	Dispositifs mobilisés/Fiches actions	Fiche action 1 Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale	Fiche action 2 Valoriser les espaces naturels remarquables	Fiche action 3 Soutenir des nouvelles activités éco responsables	Fiche action 4 Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire	Fiche action 5 Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en Pays Midi-Quercy	Fiche action 6 Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale	Fiche action 7 Capitaliser, échanger et mettre en œuvre des nouvelles pratiques par la coopération	Fiche action 8 Assistance technique à la mise en œuvre du programme : animation gestion et évaluation
411	111 B PDRH – Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices		*		*				
	123 A PDRH – Investissements matériels et immatériels dans les entreprises agroalimentaires			*	*				
412	216 PDRH – Investissements non productif		*	*					
413	311 PDRH –Accompagnement des exploitations agricoles vers la mise en œuvre d'activités non agricoles cohérentes avec les objectifs du développement durable			*	*				
	312 PDRH – Aide à la création et au développement de micro entreprises			*					
	313 PDRH – Soutien à la valorisation et à la qualification de l'économie touristique en espace rural			*	*	*			
	321 PDRH – Services de base pour l'économie et la population rurale				*	**	*		
	323 B DRDR – Investissements liés à l'entretien ou la restauration des sites Natura 2000 hors milieux forestiers et hors production agricole		*						
	323 D PDRH – Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel		*						
	323 E PDRH – Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	*					*		
	331 PDRH – Formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 du FEADER	*	*	*	*	*	*	*	
	421 – Coopération interterritoriale et transnationale								*
431 – Animation – gestion – évaluation du programme Leader Midi-Quercy	*							*	

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 1	111B PDRH	Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices
<i>Fiche action</i>	<i>N°2</i>	<i>Valoriser les espaces naturels remarquables</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°4</i>	<i>Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire</i>

Enjeux de l'intervention

L'évolution et la spécialisation de l'agriculture et de la sylviculture exigent une formation technique et économique d'un niveau approprié. Il y a donc lieu d'étendre les activités de formation, d'information et de diffusion des connaissances à tout adulte actif intervenant dans les domaines liés à l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture et d'assurer la mise à jour des connaissances acquises. Face aux nouveaux enjeux auxquels le territoire se trouve confronté, la création d'activités innovantes et d'emplois qualifiants devient une exigence pour l'économie locale et repose notamment sur la nécessité de renforcer les liens entre « entreprises et territoire », « territoire et qualifications », « territoire et économie sociale et solidaire », « territoire et recherche et développement ».

Objectifs du dispositif

- Développer la capacité d'innovation en lien avec le territoire et l'environnement : diffuser, capitaliser des pratiques innovantes dans un but de compétitivité et de développement durable.
- Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture et une sylviculture durables,
- Diffuser les innovations, les connaissances techniques et scientifiques et les pratiques novatrices auprès des acteurs économiques des chaînes de production agricole, agroalimentaire et forestière.

Exemples d'actions

Sont éligibles : les actions d'information, de diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices dans les champs suivants : agricole et agro-environnemental, sylvicole et forestier, agricole et sylvicole, qualité des produits, champs socio-économique. Les **actions collectives** seront privilégiées. Exemples :

- Projet soutenant, dans le cadre de démarches collectives, les capacités d'innovation (niches de production, plantes médicinales et aromatiques, poules noires de Caussade...).
- Projet soutenant la création et l'évolution de structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire pour accueillir des jeunes actifs sur le territoire,
- Projet contribuant à la qualité du patrimoine naturel et paysager (expérimentation sur la filière bois déchiqueté...)
- Projet contribuant à la préservation et à valorisation des espaces naturels remarquables du territoire par le développement d'activités agricoles et sylvicoles à forte valeur ajoutée environnementale.
- Actions d'information, de formations-actions visant la création et la diffusion de références communes en accompagnement d'expérimentations ; création d'outils d'information et de diffusion, actions de démonstration.

Sont exclus : l'expérimentation seule ne comportant aucun volet de diffusion, de formation ou de démonstration ; le conseil individuel ; les frais généraux, charges comptables, impôts, taxes et charges fiscales ; certains autres frais.

Bénéficiaires

Tout établissement public (dont les organismes consulaires) ou privé, toute association ou organisme intervenant dans le champ de la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices dans les secteurs concernés.

Indicateurs de réalisation

Nombre d'opérations d'expérimentation et de diffusion basées sur la valorisation des ressources locales : 6

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP peut aller jusqu'à 100% du coût réel de l'action, excepté dans le domaine agroalimentaire, lorsque l'opération revêt un caractère d'aide d'Etat. Dans ce dernier cas, le taux est limité à 70 %, en application de l'article 4 du règlement (CE) 68/2001.

Taux Leader : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé, tout en respectant le ratio « 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire ».

Montant d'aide FEADER : aide minimum de 3000€ par opération

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
74 393 €	36 519 €	29 879 €	7 995 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 1	123A PDRH	Investissements matériels et immatériels dans les entreprises agro alimentaires
<i>Fiche action</i>	<i>N°3</i>	<i>Soutenir des nouvelles activités éco responsables</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°4</i>	<i>Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire</i>

Enjeux de l'intervention

Le territoire Midi-Quercy souhaite engager une valorisation économique de ses atouts liés à sa qualité territoriale. Pour cela la relocalisation de l'activité économique sera recherchée en particulier en favorisant le développement des circuits courts agricoles respectueux des enjeux du développement durable. Le renforcement des secteurs de la transformation et de la commercialisation sera donc privilégié dans le cadre d'une démarche territoriale avérée.

Objectifs du dispositif

Structurer en Midi-Quercy le secteur de la transformation agroalimentaire afin d'accompagner le développement des circuits courts cohérent avec l'évolution de la demande de consommation liée à l'augmentation de l'économie « résidentielle ».

Exemples d'actions

Investissements productifs et matériels : travaux et acquisitions liés à des bâtiments (sous conditions), équipements privilégiant des process et des itinéraires techniques respectueux de l'environnement, permettant de dépasser les exigences réglementaires.

➤ **Ex.** : Atelier de découpe et de transformation collectif

Investissements immatériels : s'ils s'inscrivent dans le cadre de projets d'entreprises ou actions collectives en faveur d'une filière ou d'un groupe d'entreprise (expertise ; conseil ; étude de marché ;)

Pour l'ensemble de la mesure, chaque demande devra être étudiée au vu des priorités stratégiques du territoire MQ. Une étude de faisabilité territoriale devra accompagner chaque demande afin de démontrer la pertinence économique et stratégique du projet qui doit être structurant pour le territoire MQ.

Bénéficiaires :

Entreprises de conditionnement, transformation et commercialisation de produits agricoles.
Investisseurs publics (collectivités locales et leurs groupements)

Indicateurs de réalisation

Nombre de dossiers aidés (en investissements) : 2 à 3

Total des investissements : 250 000€

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 40 % pour les PME et investisseurs publics et 20 % pour les entreprises intermédiaires.

Taux leader 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé, tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire

Montant d'aide FEADER : Compris entre 3 000€ et 50 000€ par opération.

Plan de financement			
Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées et/ou autofinancement
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
298 784 €	65 733 €	53 780 €	179 270 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 2	216 PDRH	Investissements non productifs
<i>Fiche action</i>	<i>N°2</i>	<i>Valoriser les espaces naturels remarquables</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°3</i>	<i>Soutenir des nouvelles activités éco responsables</i>

Enjeux de l'intervention

Il s'agit de financer des investissements non productifs lorsqu'ils sont nécessaires à la réalisation des dispositifs agroenvironnementaux ou d'autres objectifs agroenvironnementaux, ou pour renforcer l'utilité publique d'une zone Natura 2000 ou d'autres zones agricoles à haute valeur naturelle. Les effets attendus sont les suivants :

- Maintenir et/ou renforcer la qualité des espaces naturels remarquables du Pays (habitats d'espèces, biodiversité) par l'intermédiaire de publics exerçant une activité agricole.
- Favoriser la réalisation d'interventions sur ces sites, en cohérence avec les stratégies élaborées (plan de préservation, de gestion, de mise en valeur).

Objectifs du dispositif

Maintenir et renforcer la qualité des espaces naturels remarquables et la biodiversité par des actions ciblées sur des sites à forts enjeux environnementaux. Il s'agit notamment de limiter l'érosion de la biodiversité et d'agir sur la qualité de la ressource en eau.

Exemples d'actions

Sont éligibles : l'achat de matériel lié à l'entretien et la restauration de milieux spécifiques : petite hydraulique, achat de clôtures pour la mise en défens de zones sensibles, restauration de murets, de mares.. Par exemple :

- Actions complémentaires à la mise en place de Mesures Agro-Environnementales(MAE) dans des terrains situés en site Natura 2000 et en Pays Midi-Quercy, avec x agriculteurs,
- Appels à projets auprès de x exploitants agricoles exerçant leur activité dans les territoires éligibles, pour s'engager dans une « conversion écologique » ;

Sont exclus : les investissements immatériels (diagnostics, études).

Bénéficiaires :

Personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole.

Territoire visé :

Les espaces naturels remarquables du Midi-Quercy ; entre autres les sites Natura 2000, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les sites bénéficiant d'un Arrêté de Protection de Biotope...

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets aidés : 4

Dont nombre de projets portant sur un site Natura 2000 : 2

Volume total d'investissements sur la mesure : 90 000€.

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 80% pour les investissements liés à une mesure agro-environnementale, de 75% en zones Natura 2000 et DCE (Directive-cadre Eau), 60% sinon.

Taux Leader : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé, tout en respectant le ratio « 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire ».

Montant d'aide FEADER : aide minimum de **3 000€ par opération.**

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
82 998 €	36 519 €	29 879€	16 600€

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 3	311 PDRH	Accompagnement des exploitations agricoles vers la mise en œuvre d'activités non agricoles cohérentes avec les objectifs du développement durable
<i>Fiche action</i>	<i>N°3</i>	<i>Soutenir des nouvelles activités éco responsables</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°4</i>	<i>Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire</i>

Enjeux de l'intervention

- Inscrire le territoire dans un développement économique durable qui conjugue création de valeur économique et d'emplois avec les objectifs du développement durable
- Diversifier l'activité de production agricole pour permettre une adaptation aux évolutions du contexte global et local
- Renforcer les liens, développer les coopérations et les complémentarités entre acteurs

Objectifs du dispositif

Conforter l'économie agricole en l'emmenant à créer de nouvelles activités qui reposent sur les ressources du territoire et qui peuvent générer des créations ou des maintiens d'emplois.

La recherche d'une forme d'éco-responsabilité de l'activité sera le fil conducteur de l'accompagnement de ces ménages agricoles.

Exemples d'actions

Activités non –agricoles soutenues (appels à projet pour coût dépenses > 30 000 euros) :

- **Les activités touristiques** : A travers des projets d'investissements (hébergement, abords , plus produits...) , le financement d'accompagnements et de supports de médiation collectifs ou liés à l'aménagement de zones d'accueil et de découverte, il est attendu ici la mise en valeur des savoir-faire et des produits locaux.
- **Les autres activités économiques** : Développement des circuits courts dans des productions non agricoles (bois énergie; biomasse;...), des activités de services (accueil social à la ferme; ..)

Bénéficiaires : Ménages agricoles > L'activité doit avoir pour support l'exploitation agricole

Indicateurs de réalisation

Nombre d'opérations : 10 dont 5 dans le cadre de l'appel à projet

Nombre d'opérations engagées dans une démarche éco-responsable Midi-Quercy : 5 dans le cadre de l'appel à projet

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 50 % pour les investissements matériels, de 80 % pour les études et accompagnements ainsi que pour les investissements immatériels autres

Taux Leader 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé, tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire

Montant d'aide FEADER : Compris entre **3 000€ et 50 000€ par opération.**

Dans la limite d'un montant total d'aide publique sur trois ans s'élevant à 200 000 euros (pour les opérations relevant de l'appel à projet) et plafond pour les opérations hors appels à projets (: 30 000 euros coût total des dépenses éligibles)

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
331 988€	91 296€	74 698 €	165 994 €

Fiche dispositif n° Axe 3	312 PDRH	Aide à la création et au développement de micro-entreprises
<i>Fiche action</i>	<i>N°3</i>	<i>Soutenir des nouvelles activités éco responsables</i>

Enjeux de l'intervention

- Inscrire le territoire dans un développement économique durable qui conjugue création de valeur économique et d'emplois avec les objectifs du développement durable et qui répond aux besoins essentiels de la population locale.
- Donner une image des acteurs économiques positive et éco-responsable vis-à-vis du territoire sur lequel ils vivent.
- Diversifier l'économie locale de production pour permettre une adaptation aux évolutions du contexte global et local.

Objectifs du dispositif

- Accompagner la création ou l'évolution d'entreprises dans le champ de l'économie de proximité dite résidentielle (services marchands de proximité), intégrant l'innovation sociale et/ou environnementale pour conforter leur viabilité
- Soutenir des projets pilotes et exemplaires dans la prise en compte des objectifs du développement durable
- Proposer des nouveaux outils d'accueil et d'accompagnement d'activités éco-responsables, en particulier sur les cantons en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Exemples d'actions

Appels à projet auprès d'entreprises (hors champ tourisme et agriculture) pour s'engager dans une démarche de développement durable et répondre à un besoin identifié dans le champ de l'économie résidentielle

Les actions financées par cette mesure peuvent consister en des aides :

- aux investissements et au conseil, (hors ingénierie financière),
- à la transmission-reprise, développement d'entreprises,
- à l'installation de commerçants et artisans.

Bénéficiaires : entreprises de statut privé du commerce et/ou de l'artisanat (entreprise occupant moins de 10 personnes et CA < 2M € ou Entreprises contribuant à la satisfaction des besoins essentiels de la population sur le territoire)

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets d'entreprises aidés (dans le cadre de l'appel à projet) : 10

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 50 % pour les dépenses matérielles et de 80 % pour les dépenses immatérielles.

Taux Leader 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire

Dans la limite d'un montant total d'aide publique de 200 000€ sur 3 années et sous réserve du respect des conditions de règlement R(CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du Traité CE aux aides « de minimis ».

Montant d'aide FEADER : Compris entre 3 000€ et 50 000€ par opération.

Plan de financement			
Coût total (HT)	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
331 988€	91 296€	74 698 €	165 994 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 3	313 PDRH	Soutien à la valorisation et à a qualification de l'économie touristique en espace rural
Fiche action	N°3	Soutenir des nouvelles activités éco responsables
Fiche action	N°4	Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire
Fiche action	N°5	Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en P.M.Q.

Enjeux de l'intervention

- Inscrire le territoire dans un développement économique durable qui conjugue création de valeur économique et d'emplois avec les objectifs du développement durable et ainsi soutenir des projets touristiques pilotes et exemplaires dans la prise en compte des objectifs du développement durable.
- Donner une image des acteurs touristiques positive et éco-responsable vis-à-vis du territoire sur lequel ils vivent
- Favoriser la mise en réseau des acteurs touristiques autour de thématiques fortes et identitaires.

Objectifs du dispositif

- Conforter les thématiques touristiques qui fondent le positionnement touristique du pays : l'itinérance, les sports de nature, la découverte du patrimoine naturel et culturel et les techniques et savoir-faire agricoles et artisanaux
- Permettre le développement des grandes lignes de produits éco touristiques tant dans la dimension réceptive (OT, hébergement, restauration) que récréative (loisirs, espaces de pleine nature).
- Soutenir la stratégie touristique durable du PMQ qui se déclinera par des actions de communication, promotion, et sensibilisation en direction tant des porteurs de projets que des clientèles reçues.

Exemples d'actions (Appels à projets pour coût dépenses > 30 000 euros)

Aide à l'investissement / à l'accompagnement pour la mise en place **d'hébergements et d'activités durables** (Gîte d'étape et gîte de séjour, hébergement collectif, meublé, chambres d'hôtes, Restauration traditionnelle de qualité, Offices de tourisme à vocation intercommunale, Infrastructures de loisirs).

Soutien à la mise en œuvre de la stratégie touristique territoriale (actions de promotion/ communication ciblée sur le tourisme durable)

Bénéficiaires : maîtrise d'ouvrage privée ou publique (hors actifs agricoles car éligible à la fiche 311)

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets touristiques aidés (dans le cadre de l'appel à projets) : 10

Nombre d'opérations engagées dans une démarche éco-responsable Midi-Quercy : 10

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Pour les investissements matériels :

Pour les projets ne relevant pas du champ concurrentiel et relevant d'une maîtrise d'ouvrage publique ou d'une association de tourisme social : 80% maximum d'aide publique.

Pour les projets relevant du champ concurrentiel et ceux portés par des entreprises privées :

En fonction de la localisation et la taille de l'entreprise :

Hors zone AFR (de 7.5 à 15%) – zone AFR permanente (de 25 à 35 %) ou zone transitoire (de 20 à 30%) limité aux petites et moyennes entreprises

En fonction du règlement de « minimis » (200 000 € sur 3 ans toutes aides publiques confondues)

Plafond pour opération hors appel à projet mais exemplaire : 30 000€HT de dépenses totales éligibles

Pour les investissements immatériels : 80% maximum d'aide publique

Taux Leader 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire

Montant d'aide FEADER : Compris entre 3 000€ et 50 000€ par opération.

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
497 981 €	164 333 €	134 455 €	199 192 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 3	321 PDRH	Services de base pour l'économie et la population rurale
<i>Fiche action</i>	<i>N°4</i>	<i>Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°5</i>	<i>Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en P.M.Q.</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°6</i>	<i>Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale.</i>

Enjeux de l'intervention

L'évolution sociologique de sa population depuis 10 ans (vieillesse, nouveaux arrivants) le caractère rural du pays Midi-Quercy et le contexte économique posent avec acuité trois enjeux principaux :

- la création, l'adaptation et le développement de nouveaux services répondant aux attentes de cette population en mutation. Les moyens étant limités, le territoire doit faire preuve d'innovation sociale et environnementale pour faire face à ce défi afin de préserver un cadre de vie attractif
- la création d'activités innovantes et d'emplois qualifiants, essentielle pour l'économie locale et reposant notamment sur la nécessité de plus en plus forte de renforcer les liens entre « entreprises et territoire », « territoire et qualifications », « territoire et économie sociale et solidaire » et « territoire et recherche et développement ».
- la question de la mobilité, des transports et l'optimisation des déplacements. 90% des déplacements sur le territoire sont effectués en voiture individuelle, ce qui pénalise de plus en plus le budget des ménages, en particulier pour les déplacements domicile-travail et de ce fait, comporte un risque en terme d'attractivité du territoire.

Objectifs du dispositif

- Améliorer les services au public en répondant et en anticipant les nouveaux besoins
- Créer des activités innovantes et collectives répondant à une structuration de l'offre de services de proximité et contribuant à l'accueil ou au maintien d'actifs
- Optimiser les déplacements en privilégiant les moins polluants et en veillant au maillage du territoire

Exemples d'actions

- Schémas de services aux publics (déplacements; de soins; loisirs et culture,...)
- Soutiens aux services qui contribuent à une meilleure « intégration » des nouveaux arrivants (couveuses d'activités; guides d'accueil; équipement mutualisé innovant pour l'accueil, rencontres culturelles,...)
- Accompagnement de réseaux de producteurs biologiques dans une démarche de commercialisation collective de proximité développant l'offre de services de proximité.
- Encourager les démarches territoriales de gestion prévisionnelle des emplois, de qualification et de mutualisation de moyens, contribuant à une amélioration et/ou une adaptation des services de base offerts à la population.

Bénéficiaires

Le public éligible comporte tous porteurs de projet (public ou privé) s'inscrivant dans une démarche visant l'intérêt général (collectivités territoriales; organismes consulaires; groupements d'employeurs associatifs; société coopérative d'intérêt collectif; ...). Les particuliers et les entreprises ne sont pas éligibles à la mesure 321, étant donné qu'ils bénéficient de la mesure 312 relative aux micro-entreprises.

Indicateurs de réalisation

- Etudes préalables à l'expérimentation de nouveaux services ou nouveaux modes de réponses à des services : 5
- Nombre de projets aidés facilitant l'intégration de nouveaux arrivants : 7
- Nombre d'études, actions menées sur la gestion prévisionnelle - mutualisation des moyens humains : 5
- Nombre de nouvelles structures économiques collectives créées : 5
- Nombre de liaisons alternatives à la voiture créées : 5
- Nombre d'études, schéma territoriaux sur réalisés : 3

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 90 % pour les dépenses immatérielles et de 80 % pour dépenses matérielles.

Taux Leader 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire

Montant d'aide FEADER : Compris entre 3 000€ et 50 000€ par opération.

Plan de financement			
Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées et/ou autofinancement
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
670 197 €	310 408 €	253 970 €	105 820 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 3	323B DRDR	Investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 hors milieux forestiers et hors production agricole
<i>Fiche action</i>	N°2	<i>Valoriser les espaces naturels remarquables</i>

Enjeux de l'intervention

Préserver la qualité du patrimoine naturel, garant d'une attractivité durable :

- Contribuer à maintenir et à renforcer la qualité des espaces naturels remarquables et la biodiversité par une préservation et mise en valeur des sites Natura 2000.
- En particulier, favoriser les investissements liés à l'entretien et à la restauration de ces sites.

Objectifs du dispositif

- Conserver ou restaurer les habitats et les espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000.
- Mettre en œuvre les préconisations de gestion des sites Natura 2000 définies dans le Document d'objectifs (DOCOB) de chaque site.

Exemples d'actions

Sont éligibles : les investissements liés à l'entretien et à la restauration de ces sites, tels que : l'ouverture de certaines pelouses fortement embroussaillées ; la conservation de certaines prairies par des actions de fauchage ; la réalisation d'aménagements compatibles avec le respect des milieux (création d'observatoires..), etc.

Sont exclus : les investissements productifs des entreprises, formation.

Bénéficiaires :

Personnes physiques ou morales (propriétaires privés, associations, Communes et groupements de Communes, autres collectivités, établissements publics...), hors actifs agricoles (car éligible à la fiche 216)

Conditions :

- Les actions doivent être inscrites dans le Document d'objectifs (DOCOB) du site concerné
- Un **Contrat Natura 2000** doit être établi avec le titulaire de droits réels et personnels de terrains situés dans un site Natura 2000, pour une durée 5 ans. Ce Contrat doit être signé avant juin 2010.
- Les travaux contractualisés devront être réalisés pendant la durée de ce Contrat.
- Le bénéficiaire devra respecter des engagements, précisés dans le formulaire de demande d'aide.

Territoire visé :

Site Natura 2000, hors milieux forestiers et hors production agricole, dans le périmètre du GAL.

Indicateurs de réalisation

Volume total des investissements : 90 000 €

Volume de l'investissement (coût total projet) /site Natura, en moyenne : 20 000 €

Nombres d'actions aidées (nbre de Contrats signés) : 4.

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 90 %

Taux Leader : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé, tout en respectant le ratio « 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire ».

Montant d'aide FEADER : aide minimum de 3 000€ par opération.

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
82 998 €	36 519 €	29 879 €	16 600 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 3	323D PDRH	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel
<i>Fiche action</i>	<i>N°2</i>	<i>Valoriser les espaces naturels remarquables</i>

Enjeux de l'intervention

Le PMQ est reconnu pour la qualité et la diversité de ses espaces naturels (vallée et gorges de l'Aveyron, causses du Quercy, ...). De fait, il est d'enjeu pour le Pays Midi-Quercy :

- de maintenir et de renforcer la qualité de ses espaces naturels remarquables et la biodiversité par une politique de préservation et de valorisation globale des espaces naturels remarquables,
- de s'appuyer sur ce riche potentiel naturel et sur cette politique pour conforter, en des lieux stratégiques et adaptés, l'attractivité touristique et permanente. Ce dispositif vise donc la conservation et valorisation du patrimoine naturel rural. Il complémentaire avec les autres dispositifs de cette mesure sur les espaces naturels, en particulier en Pays Midi-Quercy avec les mesures 323B, 111 B et 216.

Objectifs du dispositif

Préserver la qualité environnementale, paysagère et la diversité biologique ; valoriser des espaces naturels sensibles et certains espaces naturels à travers l'élaboration de plans de protection et de gestion, des opérations de sensibilisation environnementale, d'investissements matériels non productifs.

Ces éléments sont en effet déterminants pour la qualité de l'environnement, la qualité de vie des résidents et pour une attractivité durable des espaces ruraux, y compris sur le plan touristique.

Exemples d'actions

Sont éligibles : les investissements matériels et immatériels.

Exemple : élaboration d'études, plans de gestion ; actions de sensibilisation, de communication et de conseils ; achat de matériel spécifique pour l'entretien et la restauration du patrimoine naturel ; investissements contribuant à la mise en œuvre des recommandations environnementales et plans de gestion établis ; suivis écologiques...

Sont exclues : les dépenses localisées dans des sites Natura 2000.

Bénéficiaires :

Personnes physiques et morales, publiques ou privées (propriétaires privés, associations ayant compétence à intervenir dans ce domaine, communes et groupements de communes, autres collectivités, établissements publics..).

Conditions

Les actions envisagées devront s'appuyer sur un diagnostic (pré-existant ou réalisé dans le cadre de ce dispositif).

Territoire visé :

Les espaces naturels remarquables du Midi-Quercy, entre autres : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, sites avec Arrêté de Protection de Biotope...

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets ayant permis une meilleure connaissance ou une meilleure conservation des espaces naturels remarquables et/ou la définition de stratégies d'intervention (ex. plans de gestion,...) : 5

Nombre de projets réalisés en application de stratégies d'intervention et de projets de valorisation : 5

Nombre de plan global de valorisation sur l'Aveyron et ses affluents : 1

Volume total des investissements ; 200 000€.

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 90%.

Taux Leader : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé, tout en respectant le ratio « 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire ».

Montant d'aide FEADER : compris entre **3 000€ et 50 000€ par opération.**

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
186 495 €	91 296 €	74 449 €	20 750 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 3	323E PDRH	Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel
<i>Fiche action</i>	<i>N°1</i>	<i>Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°6</i>	<i>Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale.</i>

Enjeux de l'intervention

Le Pays Midi Quercy doit faire face à une évolution sociologique de sa population et une recomposition sociale du territoire qui font de la mise en valeur du patrimoine culturel un des enjeux de la cohésion sociale du territoire, de son attractivité et du «bien vivre». En conséquence, la prise en compte de l'inventaire du patrimoine bâti tant du point de vue des caractéristiques architecturales, des matériaux traditionnels, des formes urbaines historiques que de l'intégration paysagère et environnementale des constructions constitue un enjeu important en terme de sensibilisation, de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. De plus la rénovation du parc de logements anciens nécessite une plus grande adaptation aux attentes des populations, en particulier par la valorisation de la qualité architecturale, par l'intégration des baisses des coûts de fonctionnement et par une amélioration de l'habitabilité des centre – bourgs.

Objectifs du dispositif

Développer l'attractivité du territoire en préservant et valorisant le patrimoine culturel :

- faire de la culture un outil de compréhension, d'appropriation du territoire, d'implication des habitants
- sensibiliser, informer, accompagner divers publics pour une meilleure connaissance et compréhension du patrimoine culturel
- entretenir, restaurer, mettre en valeur ce patrimoine
- méthode d'accompagnement, de conseil et de suivi pour m. d'ouvrages souhaitant rénover l'habitat ancien

Exemples d'actions

- **Investissements matériels** : Appel à projet exemplaire d'aménagements publics (restauration bâti prenant en compte inventaire patrimoine) ; appel à projets thématiques du schéma culturel du Pays ; circuits d'interprétation ; aménagements scénographiques, création de lieux ressources et d'interprétation...
- **Investissements immatériels** : études, conseils, expertise, animations, publications, festivals identifiés dans le schéma culturel et/ou s'inscrivant pleinement dans la priorité ciblée du programme LEADER IV MQ ;.....

Bénéficiaires :

Personnes physiques et morales, publiques ou privées (associations ayant compétence à intervenir dans ce domaine, communes et groupements de communes, autres collectivités, établissements publics ; propriétaires privés,..).

Indicateurs de réalisation

- Nombre de projets culturels exemplaires aidés : 10
- Nombre de restaurations ou d'aménagements publics exemplaires aidés : 4
- Nombre d'actions d'accompagnement ou de sensibilisation réalisées auprès des Communes et EPCI sous forme de démarches collectives : 10 (sur les documents d'urbanisme, sur les projets d'aménagement, sur les outils fonciers) ; dont nombre de formations / nombre de jours de formation / nombre de participants : 5
- Nombre d'outils de communication (ou de sensibilisation) produits en lien avec les thématiques mentionnées dans cette fiche : 5

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 90 % pour les dépenses immatérielles et de 80 % pour les dépenses matérielles.

Taux Leader 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire

Montant d'aide FEADER : Compris entre 3 000€ et 50 000€ par opération

Application de la règle des minimis

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées et/ou autofinancement
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
414 984 €	182 593 €	149 395 €	82 996 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 3	331 PDRH	Formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 du Feader
<i>Fiche action</i>	<i>N°1</i>	<i>Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°2</i>	<i>Valoriser les espaces naturels remarquables</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°3</i>	<i>Soutenir des nouvelles activités éco responsables</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°4</i>	<i>Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°5</i>	<i>Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en P.M.Q.</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°6</i>	<i>Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale.</i>
<i>Fiche action</i>	<i>N°7</i>	<i>Capitaliser, échanger et mettre en œuvre des nouvelles pratiques de coopération.</i>

Enjeux de l'intervention

La mesure vise à favoriser l'organisation d'une offre de formation et d'information cohérente en direction des actifs du monde rural désireux d'acquérir ou d'accroître leurs compétences dans les domaines d'activité couverts par l'axe 3 du FEADER et en appui des 3 premiers axes du Plan de développement du GAL Midi-Quercy. Elle contribue au double objectif de diversification économique des zones rurales et d'amélioration de la qualité de vie.

Objectifs du dispositif

Développer la formation et l'information auprès des acteurs ruraux dans les divers domaines d'activités qui rendent ces territoires vivants et dynamiques. La formation et la sensibilisation des acteurs ruraux jouent, en effet, un rôle déterminant pour maintenir et développer l'emploi et les conditions de la croissance en zone rurale.

Cette mesure est donc conçue pour être en appui du Plan de développement du GAL Midi-Quercy dans les domaines de la formation – information-sensibilisation collective afin de contribuer à une meilleure appropriation et mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire.

Exemples d'actions

Types d'action : dépenses immatérielles

- Formation - action et information - sensibilisation collective prioritairement, en lien avec les actions soutenues dans les fiches dispositifs de l'axe 3 du Feader (cycles thématiques de formations d'acteurs sur le tourisme durable; ...)
- Ingénierie de projet pour proposer une offre de formation collective valorisant les richesses du territoire (ex: GPEC territoriale; activités éco-responsables;...)

Bénéficiaires

- Les opérateurs territoriaux tels que les collectivités territoriales, et leurs groupements (dont les territoires organisés pays, parcs...), les établissements publics, les associations...
- Les organismes consulaires,
- Certains organismes de formation professionnelle continue, publics ou privés, déclarés auprès du ministère chargé de la formation professionnelle.

Indicateurs de réalisation

Nombre d'acteurs économiques participant à des actions aidées : 100

Nombre de jours de formation réalisés par participant : 2/participant

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Le TMAP est de 90 %

Lorsque l'opération revêt un caractère d'aides d'Etat, en application du règlement (CE) 68/2001, le TMAP ne peut excéder 70 %.

Taux Leader 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le TMAP autorisé tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire

Montant d'aide FEADER : Compris entre 3 000€ et 50 000€ par opération

Plan de financement			
Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées et/ou autofinancement
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
448 181 €	219 111 €	179 272 €	49 797 €

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 4	421	Coopération interterritoriale et transnationale
Fiche action	N°7	Capitaliser, échanger et mettre en œuvre des nouvelles pratiques de coopération.

Enjeux de l'intervention

La coopération a été sous le programme LEADER+ une dimension essentielle dans la stratégie de développement du Pays Midi-Quercy. Elle s'est traduite par des projets transversaux liés à la connaissance et à la valorisation de la ressource en eau ; au développement touristique ; à la structuration d'une filière Bois-énergie, au travers les partenariats avec les Pays limitrophes (Albigeois et bastides ; Rouergue occidental) fondés sur des logiques de milieu et de pratique qui transcendent les frontières administratives. D'autres projets de coopération (et certains de ceux cités précédemment) ont permis de tisser des liens avec des GAL sur le territoire national, avec le GAL Périgord Vert et Armagnac autour de la recherche de nouveaux modes de valorisation de la culture occitane ; avec le GAL Ploermél Cœur de Bretagne autour de la sensibilisation du public à la ressource en eau.

La poursuite des actions de coopération demeurent un moyen de renforcer la politique stratégique du territoire en s'appuyant sur une expérience de l'animation du dernier programme afin de :

- Prolonger et renforcer sa stratégie de développement territorial,
- Accroître la valorisation des ressources locales,
- Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire,
- Aller à la rencontre d'autres territoires pour découvrir des manières de penser et d'agir autrement,
- Développer l'ouverture et la conscience européenne des territoires.

Objectifs du dispositif

Capitaliser, échanger et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de développement local et durable par la coopération

Exemples d'actions

- Le tourisme durable sur la destination Aveyron-Viaur
- La culture occitane contemporaine, vecteur d'échanges entre population ancienne et nouvelle
- L'adaptation des activités économiques de proximité aux évolutions de nos territoires ruraux
- Problématique de l'accès au foncier pour installer des activités agri-rurales

Bénéficiaires

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Collectivités locales

Associations ; groupements professionnels ;...

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets de coopération engagés : 4 ou 5

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum (soit 100%) autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire

Montant d'aide FEADER : Compris entre 3 000€ et 50 000€ par opération

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		autofinancement non cofinancé
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
219 111 €	120 511 €	98 600 €	0

SYNDICAT MIXTE PAYS MIDI-QUERCY

Fiche dispositif n° Axe 4	431	Animation – Gestion – Evaluation du programme Leader 2007/2013 Midi-Quercy
Fiche action	N°8	Assistance technique à la mise en œuvre du programme : animation, gestion et évaluation.

Enjeux de l'intervention

Proposer une plateforme technique de compétences pour mettre en œuvre le programme LEADER Midi-Quercy et atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs du plan de développement LEADER 2007/2013 Midi-Quercy.

Objectifs du dispositif

➤ Proposer un appui technique global et pluridisciplinaire à la mise en œuvre du programme, capable d'accompagner spécifiquement et de susciter « la plus value » LEADER 2007/2013.

Exemples d'actions

Equipe technique dédiée à cette mission sur la durée du programme

- 1.5 ETP pour l'animation-coordination du programme
- 0,8 ETP pour la gestion du programme
- Evaluation du programme, en partie externalisée

Dépenses éligibles :

- Les coûts de fonctionnement du GAL liés à l'activité du GAL
- Actions d'Animation, d'information sur la stratégie de développement du GAL
- Formation des personnes participant à la mise en œuvre de la stratégie et l'animation-gestion du GAL.
- Expertise; études, évaluations menées sur le territoire du GAL

Bénéficiaires

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'opérations programmées : 100
- Nombre d'actions de communication sur le programme : 7
- Nombre de participation à des actions du réseau Régional : 7

Taux et montant de l'aide (TMAP = taux maximum d'aide publique)

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum (soit 100%) autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération tout en respectant le ratio 45 % de financement public national appelle 55 % de financement communautaire.

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Autofinancement non cofinancé
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
655 673 €	360 621 €	295 052 €	0

